



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 30 VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Claude BENHAÏM donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jacqueline HUCHIN

Absents :

Jeanne DOCTEUR, Laurent LE LEUXHE, Sébastien CÉLERIN

Secrétaire :

Maria GUIDEC

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions foncières de l'année 2024

L'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Au cours de l'année 2024, la commune a poursuivi les acquisitions foncières à la Plaine des Copistes et au Bois des Feuillantines, s'inscrivant ainsi dans les orientations municipales, visant à la mise en valeur des espaces verts et boisés.

Dans le cadre du projet de Centre-Ville, plusieurs acquisitions ont été réalisées par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, qui agit pour le compte de la commune dans le cadre de conventions.

L'EPFIF a également cédé à la Ville en 2024 les terrains destinés à accueillir le futur groupe scolaire du Centre-Ville.

Accusé de réception en préfecture
le 20/06/2025 à 10h02
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

La Ville n'a pas réalisé de cessions foncières en 2024.

Le tableau annexé à la présente note de synthèse retrace l'ensemble de ces opérations.

Il est donc proposé aux membres Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du bilan des cessions et des acquisitions effectuées et régularisées au titre de l'exercice budgétaire 2024, par la commune de Montigny-lès-Cormeilles ou pour son compte par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1,

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal,

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune,

Considérant le bilan des cessions et des acquisitions annexé à la présente délibération pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De prendre acte de la présentation du bilan des cessions et des acquisitions effectuées et régularisées au titre de l'exercice budgétaire 2024, par la commune de Montigny-lès-Cormeilles ou pour son compte par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

Article 2 : De constater qu'aucune cession foncière ou immobilière relative à un bien communal n'est intervenue au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Article 3 : De constater que les acquisitions foncières réalisées s'inscrivent dans les orientations municipales relatives à la mise en valeur des espaces naturels et boisés et au projet de centre-ville (et notamment la construction du futur groupe scolaire du Centre-Ville).

Article 4 : D'approuver le bilan des acquisitions au titre de l'année 2024 établi en annexe de la présente délibération.

Article 5: De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 20/06/2025

Signé électroniquement par :
Jacqueline HUCHIN
Le 20 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
095-219304248-20250619-DEL25_049-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

ACQUISITIONS ET CESSIONS 2024							
ADRESSE	REF. CADASTRALE	SURFACE (m²)	DETAIL	PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	PRIX	DATE ACQUISITION
Rue René Benay	AN949	1360	Plaine des Copistes	Consorts DACQUAY	Ville	24 000 €	08/02/2024
Rue des Cordes	AB196	78	Bois des Feuillantines	Consorts MACAIRE/JOLIVET	Ville	7 800 €	28/03/2024
Rue du Général de Gaulle	AI095p (AI464)	39	-	M. et Mme LOUREIRO MARTINS	Ville	7 800 €	10/07/2024
123 Boulevard Bordier	AL 461	507	Opération Cœur de ville	L'Etablissement Public Foncier Ile-de-France	Commune de Montigny-lès-Cormeilles	9 112 292 €	01/10/2024
127 boulevard Victor Bordier	AL26	296					
109 Boulevard Victor Bordier	AL33	723					
Bd victor Bordier	AL 263	37					
Bd victor Bordier	AL 265	1744					
Rue Duchesnes	AL277	31					
109 Boulevard Victor Bordier	AL325	136					
109 Boulevard Victor Bordier	AL353	591					
109 Boulevard Victor Bordier	AL354	400					
125 Boulevard Victor Bordier	AL451	688					
107 Ter Boulevard Victor Bordier	AL597	551					
Les Duchesnes	AL672	89					
Les Duchesnes	AL673	16					
Les Duchesnes	AL674	309					
Les Duchesnes	AL675	301					
Les Duchesnes	AL676	21					

ACQUISITIONS EPFIF POUR LE COMPTE DE LA VILLE 2024							
ADRESSE	REF. CADASTRALE	SURFACE (m²)	DETAIL	PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	PRIX	DATE ACQUISITION
Aucune acquisition sur 2024 pour le compte de la ville							

CESSIONS DE L'EPFIF 2024							
ADRESSE	REF. CADASTRALE	SURFACE (m²)	DETAIL	PROPRIETAIRE	ACQUEREUR	PRIX	DATE ACQUISITION
123 Boulevard Bordier	AL 461	507	Opération Cœur de ville	L'Etablissement Public Foncier Ile-de-France	Commune de Montigny-lès-Cormeilles	9 112 292 €	01/10/2024
127 boulevard Victor Bordier	AL26	296					
109 Boulevard Victor Bordier	AL33	723					
Bd victor Bordier	AL 263	37					
Bd victor Bordier	AL 265	1744					
rue Duchesnes	AL277	31					
109 Boulevard Victor Bordier	AL325	136					
109 Boulevard Victor Bordier	AL353	591					
109 Boulevard Victor Bordier	AL354	400					
125 Boulevard Victor Bordier	AL451	688					
107 Ter Boulevard Victor Bordier	AL597	551					
Les Duchesnes	AL672	89					
Les Duchesnes	AL673	16					
Les Duchesnes	AL674	309					
Les Duchesnes	AL675	301					
Les Duchesnes	AL676	21					

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250619-DEL25_049-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025